Les subsides

Le gouvernement a le droit de présenter n'importe quelle mesure législative qu'il estime souhaitable. Toutefois, l'opposition a aussi des droits et des obligations. Elle a le droit d'essayer d'empêcher le gouvernement, d'une façon aussi constructive que possible et dans les limites du Règlement, d'adopter des mesures qu'elle juge inacceptables. Elle a l'obligation de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher le gouvernement de promulguer des lois qu'elle estime être au détriment, à long ou à court terme, du pays dans son ensemble.

Une bonne partie de la rancœur qui est née à la Chambre des communes récemment provient du rôle de l'opposition et de la façon dont celle-ci s'acquitte de ses tâches et de ses obligations. L'exemple plus récent est le débat sur la proposition du gouvernement de modifier le tarif-marchandises du Pas du Nid-de-Corbeau. Je n'ai pas l'intention de discuter de cette question de façon approfondie, car ce ne serait pas de mise, toutefois, je tiens à rappeler de quelle façon on a présenté cette mesure législative, et d'autres à divers moments.

Le gouvernement prend un ou deux principes que la Chambre des communes ne peut refuser et leur ajoute, dans ce casci, deux questions qui inquiètent vraiment l'ensemble du pays. Ainsi, il y a la revitalisation des chemins de fer et la disposition des terres houillères du Canada, deux questions qui, de l'avis de la majorité de la Chambre des communes, devraient être résolues en principe. La question soumise à la Chambre doit être claire.

Pourtant le gouvernement, dans ce cas particulier comme dans d'autres, a joint une mesure absolument inacceptable à deux autres mesures, ce qui rend la tâche extrêmement difficile aux députés qui essaient de faire leur travail de façon convenable et qui devront voter selon leur conscience sur le principe de la proposition gouvernementale. Cette mesure se divise en trois volets, deux acceptables et un qui ne l'est aucunement.

• (1150)

On abuse du Parlement et c'est cela qui m'inquiète, car c'est ainsi qu'une mesure législative, qui pourrait avoir des effets néfastes à long terme, finit par être adoptée par la Chambre des communes et par prendre force de loi. C'est que le gouvernement tente subrepticement de faire adopter des dispositions litigieuses et lourdes de menaces en même temps que des mesures moins contestées qui, si on les adoptait comme il se doit, pourraient être bénéfiques.

Il n'y a personne ici qui s'oppose à la modernisation du système de transport. Tous conviennent, en principe, qu'il faut y voir. De même, personne ne niera qu'il est temps de s'occuper des terres houillères du Canada afin de déterminer comment il convient de les utiliser et à qui en confier la responsabilité. Il serait normal de présenter chacune de ces mesures distinctement—car il n'y a aucun lien entre elles—et c'est ce que le gouvernement devrait faire.

Personne ne peut nier que le gouvernement ait le droit de proposer des modifications au tarif du Pas du Nid-de-Corbeau, mais il n'y a pas lieu d'examiner cette question en même temps que celle de la modernisation du système de transport ou des terres houillères du Canada. Chacune de ces questions peut et doit être étudiée séparément, en principe.

Bien que mon parti risque d'être d'un avis diamétralement opposé à celui du gouvernement et de l'opposition officielle à propos du tarif du Nid-de-Corbeau, il reconnaît que le gouvernement a le droit de présenter toute proposition qu'il juge nécessaire pour atteindre ses objectifs. Toutefois, l'opposition a le devoir de faire tout son possible pour empêcher que les mesures avec lesquelles elle n'est pas d'accord et qui, selon elle, auront des répercussions néfastes à long terme, ne soient adoptées.

J'insiste, monsieur le Président. Cette façon de procéder à la Chambre constitue un abus. Un abus certes différent de celui auquel le chef de l'opposition a fait allusion, mais un abus tout de même sérieux. Le gouvernement abuse de son pouvoir si, voulant régler certaines questions, il en saisit le Parlement en même temps que d'autres questions qui n'ont souvent pas grand chose en commun. Il y aurait lieu que le gouvernement cesse de réunir dans ce qu'on appelle un projet de loi omnibus—quoique ce ne soit peut-être pas tout à fait le cas ici—un certain nombre de questions incompatibles ou tout à fait étrangères les unes aux autres. Les députés doivent être saisis de questions de principe claires et concises, non pas embrouillées, afin de pouvoir voter sur chacune d'elles séparément selon leur conscience et leurs connaissances.

Nous savons tous, monsieur le Président, que le Parlement est aux prises avec ce problème depuis le tout début. Le gouvernement au pouvoir—et nul doute qu'il n'est pas le seul à avoir agi de la sorte—a peut-être choisi de passer outre à l'important principe selon lequel la Chambre des communes doit se prononcer en toute conscience sur des questions bien distinctes, mais il devra réviser ses positions à cet égard.

Depuis quelque temps, on observe également un autre type d'abus. En effet, on demande à l'opposition d'adopter une mesure législative, dont elle n'a même pas pris connaissance, en une seule journée. On devrait nous épargner cela. On peut difficilement s'attendre que, sans même avoir lu le projet de loi, les députés de l'opposition s'engagent d'avance à l'adopter après un seul jour de débat. A mon sens, cela ne contribue pas au bon fonctionnement du Parlement et j'exhorte le gouvernement à admettre que cela crée des problèmes plutôt que d'en régler.

Sur les questions moins controversées, d'accord, il faut trouver des moyens pour que le gouvernement mène ses affaires de façon ordonnée. Je ne pense pas que le gouvernement doive en conclure que chaque mesure qu'il présente peut être adoptée dans un délai que lui seul estime acceptable.